

Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS SP 07

Paris, le **- 3 NOV. 2017**

Monsieur le Premier Ministre,

Vous avez présenté, le 25 octobre dernier, votre feuille de route pour la transformation de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'assurance chômage.

S'agissant de l'apprentissage, des groupes de travail associant les parties prenantes ont vocation à faire des propositions d'ici la fin du mois de janvier 2018.

Comme vous le savez, l'apprentissage est une compétence structurante des Conseils régionaux, aussi bien par son lien étroit avec l'ensemble de leurs autres compétences que par les moyens financiers qu'ils y consacrent.

La récente loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République a confirmé aux conseils régionaux « la responsabilité de promouvoir le développement économique, social, [...], le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement de son territoire [...] ».

Dans un contexte de chômage important des jeunes, l'apprentissage, qui rapproche la formation de l'entreprise, est une modalité de formation professionnelle initiale que nous avons tous à cœur de valoriser et de développer. Pour ce faire, la structuration de l'appareil de formation est déterminante. Elle doit répondre tout à la fois aux besoins des entreprises en cohérence avec les stratégies de développement économique que nous élaborons avec elles, aux réalités territoriales et aux besoins des jeunes, et ainsi être cohérente avec les contrats de plan régionaux de développement de l'orientation et des formations professionnelles et les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. L'égalité des chances pour nos jeunes nécessite qu'ils aient un accès à des formations pertinentes, facilement accessibles et leur permettant de concrétiser leurs projets professionnels. Pour atteindre cet objectif, les Régions sont au cœur du dialogue avec l'ensemble des acteurs locaux de la formation professionnelle, de l'économie, de la recherche et de l'enseignement supérieur.

C'est avec ces objectifs indissociables qui font système au service de nos territoires, que nous inscrivons l'exercice de notre compétence dans le domaine de l'apprentissage. C'est ainsi que, chaque année, nous construisons la carte des formations professionnelles initiales, en lien avec les Recteurs car il s'agit bien de bâtir une parfaite cohérence et complémentarité entre toutes les voies de formation, et après consultation de l'ensemble des branches professionnelles. Ces cartes des formations professionnelles initiales sont soumises à l'avis des Comité Régionaux de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, instance du quadri-partisme permettant d'assurer l'avis et la mobilisation de toutes les parties prenantes.

En charge de l'animation du Service public de l'orientation, les Régions sont également désormais en capacité d'amener les acteurs de l'orientation à mieux intégrer la connaissance des métiers et la diversité des voies de formation pour favoriser chez les jeunes des choix professionnels plus cohérents avec les réalités économiques et sociales des territoires. Dans un certain nombre de secteurs professionnels en manque de compétences, l'offre de formation existe mais n'attire pas les jeunes faute d'une bonne compréhension par les jeunes des métiers concernés et de leur évolution.

Les Régions dans le cadre du dialogue avec les branches et du fait de leur proximité territoriale sont en capacité de jouer un rôle majeur sur la question fondamentale de l'attractivité des métiers.

D'un point de vue financier, il convient de souligner que les Régions, dans le cadre de leur compétence de droit commun en matière d'apprentissage, assurent un rôle de redistribution de la taxe d'apprentissage sans quoi le financement de l'apprentissage se ferait au détriment des premiers niveaux de qualification qui se déploient dans les entreprises artisanales.

C'est aussi dans le cadre de la redistribution des ressources qui leurs sont attribuées et de leur effort propre que les Régions financent le développement de l'apprentissage dans le secteur public.

L'implication forte des conseils régionaux dans l'apprentissage permet d'inscrire cette compétence dans un cadre cohérent, systémique, dans le respect de tous les acteurs. Si nous partageons pleinement l'ambition de développer cette voie de formation, ainsi que la pertinence de travailler à améliorer toujours les modalités d'exercice de cette compétence, nous partageons tout autant la nécessité que ce développement se fasse en intégrant toutes les réalités territoriales et économiques de nos régions. Le fait que les Conseils régionaux puissent maîtriser une véritable chaîne cohérente, articulée, fluide, réactive, reliant l'orientation, la formation, l'emploi et le développement économique (et le soutien ciblé aux PME et aux ETI) est essentiel et il faut absolument éviter de mettre en place des dispositifs trop dispersés que la plupart des branches professionnelles ne sauraient en outre pas assumer.

C'est ainsi que, par la présente, nous, Présidentes et Présidents de Région, souhaitons attirer votre attention sur l'importance que la réforme de l'apprentissage que vous préparez se fasse dans le respect de notre compétence actuelle. Nous présenterons dans les jours qui viennent nos propositions de réformes qui tiendront compte de la diversité de nos territoires et des dispositions spécifiques applicables aux collectivités à statut particulier membres de Régions de France.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Le Président de la
Région Centre-Val de Loire,
Président délégué de Régions
de France



François BONNEAU

Le Président de la
Région Nouvelle-Aquitaine



Alain ROUSSET

Le Président de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes



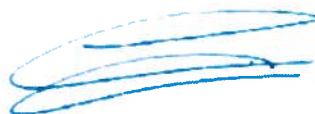
Laurent WAUQUIEZ

La Présidente de la Région Bourgogne-
Franche-Comté



Marie-Guite DUFAY

Le Président de la Région
Bretagne



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Le Président de la Collectivité
territoriale de Corse



Gilles SIMEONI

Le Président
de la Région Grand Est



Jean ROTTNER

Le Président
de la Région Hauts-de-France



Xavier BERTRAND

La Présidente
de la Région Ile-de-France



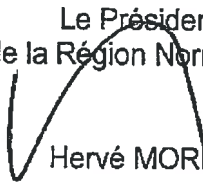
Valérie PÉCRESSE

La Présidente de la Région Occitanie



Carole DELGA

Le Président
de la Région Normandie



Hervé MORIN

La Présidente
de la Région Pays de la Loire



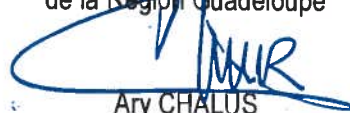
Christelle MORANÇAIS

Le Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Renaud MUSELIER

Le Président
de la Région Guadeloupe



Ary CHALUS

Le Président de la Collectivité
territoriale de Guyane



Collectivité
Territoriale
de Guyane

Rodolphe ALEXANDRE

Le Président de la Région Réunion



Didier ROBERT